

ARRETE DU MAIRE

Objet : Travaux de pose de barrières en bois par l'entreprise VOGEL TP - Rue de BÂLE sur le parking SNCF-SUD.

Le Maire de la Ville de Sélestat

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et R. 417-10,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,
- Vu l'arrêté n° 226/2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jacques MEYER, Premier Adjoint au Maire chargé du Patrimoine et des Grands Travaux,
- Vu le code pénal,
- Vu le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat et ses avenants,
- Vu les guides techniques signalisation temporaire - volume 3 (manuel du chef de chantier édité par le CERTU),
- Vu la demande de l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER d'effectuer, pour le compte de la VILLE DE SÉLESTAT, des travaux de pose de barrières en bois situés Rue de BÂLE sur le parking SNCF-SUD,
- Vu l'arrêté 1194.2022 du 20 octobre 2022,
- Considérant que pour des raisons de coordination il y a lieu de proroger l'arrêté n° 1194.2022.

ARRETE

ARTICLE 1 - À compter du 29 octobre 2022 les dispositions de l'arrêté 1194.2022 du 20 octobre 2022 sont prorogées jusqu'au 10 novembre 2022 inclus.

ARTICLE 2 - M. le Commandant de Police et M. le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée à l'entreprise VOGEL TP.

Fait à Sélestat, le 27 OCT. 2022

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes, positioned above the printed name of the signatory.

Marcel BAUER
Et par délégation
le Premier Adjoint au Maire,
Jacques MEYER

DESTINATAIRES :

- M. le Commandant de Police ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie ;
- Direction Général des Services - Registre des Arrêtés ;
- Service Aménagement Urbain - M. Frédéric VANBOCKSTAEL ;
- Responsable Sécurité - M. Christophe SEINCE ;
- Police Municipale - M. Damien GUENARD ;
- Entreprise VOGEL TP.